



Paris, mardi 2 avril 2024

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/00705**

Modifiant l'avis n° FR/2024/00704

Cloture par l'avis n° FR/2024/02262

Pris en application :

Code des transports

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Autres événements (Fermeture de la  
passe centrale jusqu'à nouvel ordre)****SEINE DANS PARIS - PONT DE SULLY****Réduction du nombre de passes navigables (Interdiction de  
franchir la passe centrale du pont de Sully) ( tous les usagers -  
dans les deux sens )**

- à partir du 01/02/2024 à 21:30 au 03/02/2024 à 13:00
  - o Seine dans Paris  
entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle) et pk 169 (bras de la Tournelle) -  
Centre du chenal

**Réduire la vitesse ( tous les usagers - dans les deux sens )**

- à partir du 01/02/2024 à 21:30 au 03/02/2024 à 17:00
  - o Seine dans Paris  
entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle) et pk 169 (bras de la Tournelle) - Tout  
le chenal

**Modification des conditions de navigation (Bras Marie ouvert  
aux unités de fret avalantes de moins de 60m) ( tous les  
usagers - trafic avalant )**

- le 03/02/2024 de 08:00 à 13:00 - avec pour périodicité : en  
journée
  - o Seine dans Paris, Bras Marie  
entre les pk 168 et pk 171

**Modification des conditions de navigation (Bras de la Cité  
ouvert en permanence dans le sens montant) ( tous les usagers  
- trafic montant )**

**- à partir du 03/02/2024 à 16:15 au 04/02/2024 à 13:00 - avec pour périodicité : Permanent**

o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 ((bras de la Tournelle, pont de Sully)) et pk 171 ((bras de la Cité, pont au Change)) - Tout le chenal

**Extrême vigilance ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 01/02/2024 à 21:30 au 03/02/2024 à 13:00**

o **Seine dans Paris**

entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle) et pk 169 (bras de la Tournelle) - Tout le chenal

**Limitation du stationnement ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 02/02/2024 à 11:00 au 03/02/2024 à 13:00**

o **Seine dans Paris**

entre les pk 165,200 et pk 169

**Commentaire :**

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés des mesures suivantes prises jusqu'à nouvel ordre :

- Au niveau du pont Sully, le franchissement de la passe n°2 est interdit.
- Entre le pont au Change et le pont Sully (bras de la Cité), les bateaux soumis à l'alternat sont autorisés en permanence dans le sens montant. Les bateaux naviguant dans le bras Marie et de la Monnaie doivent leur laisser la priorité.
- Au niveau du pont Sully, les bateaux montants doivent emprunter uniquement la passe en rive droite (passe n°3), en réduisant la vitesse et avec extrême vigilance.
- Les bateaux de fret de longueur < à 60 m et de largeur < à 10 m sont autorisés à emprunter le bras Marie, uniquement de 8h à 18h, dans le sens avalant, et en respectant le gabarit autorisé (mouillage 2,60m, hauteur libre à la RN 6m et garde de sécurité 0,50 m).

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à se conformer aux recommandations des agents de VNF ou de la Brigade Fluviale

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

**Signé**

SACHA RYBALTCHENKO